



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

ENTREPRISES
DES COMMERCES DE GROS



SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

SEPTEMBRE 2016

SIGNATURE D'UN NOUVEL ACCORD FORMATION DANS LES COMMERCES DE GROS

Les partenaires sociaux de la branche des commerces de gros ont signé, le 11 mai 2016, un nouvel accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Transposant les dispositions issues de la Réforme de la formation, **l'accord définit également les priorités de formation dans la branche, en particulier les conditions d'abondement du Compte Personnel de Formation (CPF).**

La procédure d'extention de l'accord est en cours afin de rendre ses dispositions obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés de la branche. Il est d'ores et déjà applicable dans les entreprises adhérant aux fédérations patronales signataires.

EN SAVOIR +

UN GUIDE POUR VOTRE TUTEUR



Désigner un tuteur est **obligatoire** dans le cadre d'un contrat de professionnalisation mais c'est aussi très utile pour favoriser l'intégration d'un nouveau salarié et la transmission des savoir-faire de l'entreprise.

Pour faciliter la mission du tuteur dans votre entreprise, Intergros met à votre disposition **un guide tuteur personnalisable au format PowerPoint** comprenant :

- des fiches pratiques pré-remplies,
- des liens vers les outils RH liés au commerce de gros et international,
- des conseils adaptés aux situations professionnelles du secteur.

Testez-le en ligne !

EN SAVOIR +

SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

? LE SAVIEZ-VOUS ?

- Recrutez et bénéficiez d'une aide de 4 000€. Cette aide est réservée aux PME (-250 salariés) qui embauchent avant le 31 décembre 2016. En savoir +

CONTACT



Accédez à **monEspace**, votre espace sécurisé pour effectuer et suivre toutes vos demandes et contacter directement votre interlocuteur.

CPF : QUELLES FORMATIONS POSSIBLES



Pour connaître les formations accessibles aux salariés dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), consultez le site www.moncompteformation.gouv.fr,



rubrique 'Je recherche une formation'.

Et pour plus d'information sur les modalités de mise en oeuvre du dispositif, les financements Intergros et les pièces

nécessaires à la constitution d'un dossier, rendez-vous sur www.intergros.com !

EN SAVOIR +

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60067 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Boumendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.